RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9558A32D-8370-4BBE-88BE-CB670CD58922

SAS ABBEVILLE DISTRI
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 euros
Siège social : 14 avenue de la Côte de Nacre
14000 CAEN

935 257 337 RCS CAEN

DECISIONS D'ASSOCIE UNIQUE

La société ABDIS, associée unique de la société SAS ABBEVILLE DISTRI, représentée par Monsieur Dominique SCHELCHER,

En sa qualité de propriétaire de la totalité des 3 000 actions de 1 000 euros chacune,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification de l'objet social des statuts,
- modification corrélative des statuts,
- pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société afin de permettre la poursuite de l'exploitation d'un stand au sein du Marché couvert d'ABBEVILLE. En conséquence, il est ajouté l'alinéa suivant à l'article 2 des statuts :

« - l'exploitation d'une activité de vente de produits alimentaires et non alimentaires en ambulant ou non sédentaire,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts :

Article 2 - OBJET ***rédigé initialement***

« La société a pour objet, directement ou indirectement, en France :

- l'achat, la vente, la création, la prise à bail, l'exploitation par tous moyens et la mise en location-gérance de tous magasins de type « libre-service » sous l'enseigne « SUPER U», ou sous l'une des autres enseignes du groupe « U », à l'exclusion de toute autre enseigne, pour la vente de toutes denrées alimentaires, de tous articles de consommation courante et généralement de tous produits distribués dans ces sortes de magasins, ainsi que l'achat et la vente d'ouvrages en métaux précieux,

DS

Docusign Envelope ID: 9558A32D-8370-4BBE-88BE-CB670CD58922

- à titre complémentaire et accessoire de l'objet social mentionné à l'alinéa précédent, l'acquisition, l'exploitation de station-service, vente de produits pétroliers, lubrifiants, produits dérivés et d'une manière générale de tous accessoires se rapportant à l'automobile et tous véhicules roulants, la location de véhicules utilitaires et de tourisme,

- dans le cadre des dispositions législatives concernant les activités financières, délivrance et traitement de cartes de paiement et/ou de crédit ; commercialisation de crédits aux particuliers et commercialisation des assurances accessoires aux activités décrites au présent alinéa,

- la souscription, l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de toutes participations, parts, actions et plus généralement de tous titres de sociétés de quelque forme que ce soit,

- et généralement toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Toute modification de l'objet social relève d'une décision collective des associés. »

Sera modifié de la manière suivante :

Article 2 – OBJET

« La société a pour objet, directement ou indirectement, en France :

- l'achat, la vente, la création, la prise à bail, l'exploitation par tous moyens et la mise en location-gérance de tous magasins de type « libre-service » sous l'enseigne « SUPER U », ou sous l'une des autres enseignes du groupe « U », à l'exclusion de toute autre enseigne, pour la vente de toutes denrées alimentaires, de tous articles de consommation courante et généralement de tous produits distribués dans ces sortes de magasins, ainsi que l'achat et la vente d'ouvrages en métaux précieux,

- l'exploitation d'une activité de vente de produits alimentaires et non alimentaires en ambulant ou non sédentaire,

- à titre complémentaire et accessoire de l'objet social mentionné à l'alinéa précédent, l'acquisition, l'exploitation de station-service, vente de produits pétroliers, lubrifiants, produits dérivés et d'une manière générale de tous accessoires se rapportant à l'automobile et tous véhicules roulants, la location de véhicules utilitaires et de tourisme,

- dans le cadre des dispositions législatives concernant les activités financières, délivrance et traitement de cartes de paiement et/ou de crédit ; commercialisation de crédits aux particuliers et commercialisation des assurances accessoires aux activités décrites au présent alinéa,

- la souscription, l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de toutes participations, parts, actions et plus généralement de tous titres de sociétés de quelque forme que ce soit,

- et généralement toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Toute modification de l'objet social relève d'une décision collective des associés. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS

Docusign Envelope ID: 9558A32D-8370-4BBE-88BE-CB670CD58922

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale profite de la modification de l'article 2 « OBJET » des statuts pour modifier la présentation des statuts initiaux de la manière suivante :

- Modification de la première page,
- Suppression des articles du titre DECISIONS HORS STATUTS, REPRISE DES ACTES PASSES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS POSTERIEURS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi et afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- : -

La société
ABDIS
Représentée par
Monsieur Dominique SCHELCHER

14 mars 2025 | 08:57 CET

DocuSigned by:
[redacted]
2D8B019590984C2...